

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt trois

Le 15 mai

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 5 mai 2023

Date d'affichage 5 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 23

Votants 30

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Virginie DALY, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE et Aurélie TRAORE **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Elodie CAPLIER, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Nadia DAMART et Cédric EVANO **avaient respectivement donné pouvoir à :** Françoise DUPARC, Philippe GIRONDEL, Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Yann DRUET, Nadège GRUDE et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Elodie CAPLIER, Jean-Pierre BOUILLON, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Nadia DAMART, Marc DURAN, Allan BERTU et Cédric EVANO

Secrétaire de séance : Philippe GIRONDEL et Jean-Paul GAUCHARD.

N° 2023-062 – ADOPTION DES TARIFS POUR LA SAISON CULTURELLE 2023-2024

Jusqu'à présent, les tarifs de la saison culturelle étaient intégrés à la délibération générale des tarifs municipaux votée en fin d'année. Or, une partie de la saison culturelle (cf. les Coups de théâtre) fonctionne en année scolaire, d'octobre à avril. Afin d'éviter de modifier les tarifs en cours de saison, alors que les supports de communication sont déjà imprimés et diffusés, il est donc proposé au conseil municipal de fixer en mai les tarifs de la saison culturelle pour l'année 2023/2024.

Depuis 2022, la Ville d'IFS prend des orientations en faveur du développement de l'accessibilité des activités culturelles auprès des personnes en situation de handicap au sein de l'École municipale de musique et de danse, via l'ouverture du cours « Danse en corps ». Dans cette lignée, la proposition est de permettre aux personnes en situation de handicap, sur présentation d'une attestation d'allocation adulte handicapé, d'accéder à un tarif réduit sur les spectacles payants de la saison culturelle de la collectivité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal n°2022-056 en date du 7 novembre 2022 relative aux tarifs municipaux pour l'année civile 2023 ;

VU l'avis de la commission « Culture, Animation du territoire, Participation citoyenne et Coopération décentralisée » réunie le 12 mai 2023 ;

CONSIDERANT qu'il convient de conserver une partie des tarifs qui préexistaient ;

CONSIDERANT qu'il convient de reconsidérer les critères d'accès à la tarification réduite afin de développer l'accès à la culture auprès du public en situation de handicap.

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser les tarifs de la saison culturelle pour l'année 2023/2024 selon les modalités définies ci-dessous :

SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE		
Lieu	Tarif plein	Tarif réduit* Enfants de 12 à 18 ans Étudiants de – 25 ans Demandeurs d'emploi Personnes en situation de handicap (possibilité d'un accompagnant sur justificatif)
Salle François Mitterrand	7 €	3,50 €
Église	7 €	3,50 €
Théâtre Jean Vilar	8 €	5,50 €
Gratuité		

* Sur présentation d'un justificatif

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

ADOpte les tarifs de la saison culturelle pour l'année 2023/2024 selon les éléments précités.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 15 mai 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRÉ



Rendue exécutoire le : 22/05/2023

Affichée le : 22/05/2023

Acte à classer

2023-062

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-17T16-58-06.00 (MI245143558)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20230517-2023-062-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Adoption des tarifs pour la saison culturelle 2023-2024

Date de décision : 17/05/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [062.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 17/05/23 à 16:45

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 17/05/23 à 16:58

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 17/05/23 à 17:14